

## PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du lundi 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 13 avril à 17 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 18 mars 2015, complétée par lettre en date du 03 avril 2015, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Patrick MENARD, Nicole DELATRE, Michel ALBARO, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Renée MATRINGE, Jean-Michel de MONICAULT, Catherine COUANON, Daniel BOISARD, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Frédérique DAIGREMONT, Christine HUMBERT, Claude LANDAIS, Moïse CARON, Gilbert NOEL, André TURC, Philippe SAMSON, Sylvain BIGNON, Yves ROCHETTE, Nathalie PLAZA, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Christian LE DENMAT, Alain DUVAL, Jean-Pierre METAYER, Yvette ALRIQUET, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Jean-Luc MAUBLANC, Pieternella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Thierry HUIBAN, Alain JOURDREN, Marcel BENY, Pascal POISSON, Sébastien LECORNU, Nathalie LAMARRE, Henri-Florent COTTE, Catherine GIBERT, François OUZILLEAU, Léocadie ZINSOU, Thierry CANIVET, Dominique MORIN, Johan AUVRAY, Nicole BALMARY, Alexandre HUAU-ARMANI, Jeanne DUCLOUX, Thierry CALOT, Agnès BRENIER, France BROUTY, Philippe CLERY-MELIN, Mariemke de ZUTTERE, Jérôme GRENIER, Sylvie MALIER, Brigitte LIDÔME, Philippe NGUYEN THANH, Lysianne ELIE-PARQUET, Claude ANSEAUME, Christian BIDOT.

#### **Pouvoirs :**

Pascaline LACOMBE à Christian LE DENMAT ; Hervé HERRY à Thierry CANIVET ; Nathalie ROGER à Jérôme GRENIER ; Jean-Marie MBELO à Catherine GIBERT ; Jean-Claude MARY à Sylvie MALIER ; Steve DUMONT à Brigitte LIDÔME.

#### **Délégués suppléants votants (en l'absence du délégué titulaire) :**

Laurent MOISON (jusqu'au rapport 86/04/2015), Raphaël NORBLIN, Gilbert CODA, Nathalie NUSBAUM, Elisabeth BAES, Stéphanie LAURIOT,

Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

Lysianne ELIE-PARQUET est désignée Secrétaire de séance

M. Sébastien LECORNU procède à l'appel des délégués communautaires et prend acte des pouvoirs.

Monsieur le Président propose, en l'absence de remarques, de faire circuler la feuille d'émargement du procès-verbal du conseil communautaire du 17 février 2015.

Par ailleurs, les arrêtés de signatures des budgets qui seront délibérés ce soir circuleront au cours de la séance, après accord de l'assemblée.

Il ajoute qu'une conférence des maires se tiendra le jeudi 07 mai (à 19h00) et que le prochain conseil communautaire est fixé au jeudi 28 mai 2015 (à 19h00).

★ ★ ★ ★ ★

### C.03/04/2015 : Informations au Conseil communautaire concernant les décisions prises par le Président et le Bureau communautaire dans le cadre de leurs délégations (du 13/01/2015 au 03/02/2015)

Cette communication est présentée par M. Gérard VOLPATTI.

En l'absence de remarques, le conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de cette communication.

★ ★ ★ ★ ★

### 13/04/2015 : Rapport et débat en matière de Développement Durable

Ce rapport est présenté par M. Daniel BOISARD.

M. Gilbert NOEL considère que l'environnement n'est pas respecté lorsque les bus « tournent » durant 1/2h en attendant les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport en matière de Développement Durable, tel que présenté en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

### 14/04/2015 : Rapport d'activités 2014 et perspectives 2015 du service Assainissement

Ce rapport est présenté par M. Pascal JOLLY.

En réponse à la question de M. Gilbert CODA, M. Pascal JOLLY précise que les communes sont informées dès lors que des personnes volontaires se manifestent, dans le cadre des travaux de réhabilitation du SPANC. Les courriers sont envoyés prioritairement selon la proximité d'un périmètre de captage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport d'activités 2014 et les perspectives 2015 du service *Assainissement*, tel que présenté en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

### 15/04/2015 : Budget annexe assainissement - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Il propose d'évoquer uniquement les vues d'ensembles des différents budgets. Le conseil accepte à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe de l'assainissement, dont la synthèse est jointe au rapport.

★★★★★

### 16/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe de l'Assainissement

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe de l'Assainissement,
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		4 211 546 €	4 291 124.76 €	13 176 458 €	4 864 796.66 €	3 145 301.40 €
<b>DEPENSES</b>		4 211 546 €	2 198 888.67 €	13 176 458 €	5 159 206.22 €	4 520 745.80 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		2 092 236.09 €			
	Besoin de financement				294 409.56 €	1 375 444.40 €
	Besoin TOTAL de financement				1 669 853.96 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe de l'Assainissement, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	2 092 236.09 €	- 1 669 853.96 €	<b>422 382.13 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Excédent</b>			
<b>Besoin de financement</b>	1 669 853.96 €	1 669 853.96 €	<b>- €</b>

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★★★★★

### 17/04/2015 à 33/04/2015 : Autorisations de programmes (compétence Assainissement)

Ces rapports sont présentés par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

## 1. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

– de réviser les autorisations de programmes suivantes :

- ***n° 200709 – Assainissement – nouvelle STEP de Gasny***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2007	4 295.43 €
2008	76 069.01 €
2009	69 557.29 €
2010	43 796.78 €
2011	112 374.16 €
2012	3 806 208.29 €
2013	339 027.82 €
2014	523 625.55 €
2015	755 949.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 730 904.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 200710 – Assainissement – Canalisations des Bords de Seine à Vernon***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2007	58 382.44 €
2008	126 488.26 €
2009	30 828.77 €
2010	1 969 664.46 €
2011	223 037.17 €
2012	642 630.22 €
2013	258 819.45 €
2014	22 620.00 €
2015	474 627.23 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 807 098.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201103 – Assainissement – STEP de Bueil***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2011	18 761.97 €
2012	6 373.56 €
2013	57 571.43 €
2014	53 373.30 €
2015	1 604 419.74 €
2016	2 350 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 090 500.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financier	Montant
Agence de l'eau	1 022 625.00 €
Récupération TVA	681 750.00 €
Autofinancement	2 386 125.00 €
<b>Total</b>	<b>4 090 500.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201104 – Assainissement – STEP de Sainte Colombe**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2011	13 112.27 €
2012	8 766.68 €
2013	13 586.66 €
2014	11 167.20 €
2015	138 829.58 €
2016	576 037.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>761 500.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financier	Montant
Agence de l'eau	190 375.00 €
Récupération TVA	126 917.00 €
Autofinancement	444 208.00 €
<b>Total</b>	<b>761 500.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201105 – Assainissement – 7<sup>ème</sup> tranche Gadencourt-Hécourt**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2011	17 935.93 €
2012	13 520.12 €
2013	0.00 €
2014	17 400.66 €
2015	41 909.12 €
2016	1 535 500.00 €
2017	1 535 000.17 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 161 266.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financier	Montant
Agence de l'eau	790 317.00 €
Récupération TVA	526 878.00 €
Autofinancement	1 844 071.00 €
<b>Total</b>	<b>3 161 266.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201107 – Assainissement – pont bascule Iris**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2011	10 419.55 €
2012	1 526.36 €
2013	2 039.18 €
2014	148 156.05 €
2015	66 158.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>228 300.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>
Agence de l'eau	57 075.00 €
Récupération TVA	38 050.00 €
Autofinancement	133 175.00 €
<b>Total</b>	<b>228 300.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201108 – Assainissement – filières boues Gadencourt***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2011	1 554.80 €
2012	13 603.81 €
2013	67 102.82 €
2014	662 740.58 €
2015	106 277.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>851 280.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>
Agence de l'eau	212 820.00 €
Récupération TVA	141 880.00 €
Autofinancement	496 580.00 €
<b>Total</b>	<b>851 280.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201109 – Assainissement – rue Pasteur***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2011	802.75 €
2012	1 771.02 €
2013	262 713.60 €
2014	368 154.47 €
2015	221 558.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>855 000.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>
Agence de l'eau	213 750.00 €
Récupération TVA	142 500.00 €
Autofinancement	498 750.00 €
<b>Total</b>	<b>855 000.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201112 – Assainissement – autosurveillance des bassins de collecte**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2011	1 579.44 €
2012	14 860.30 €
2013	0.00 €
2014	81 844.37 €
2015	63 010.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 294.13 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financier	Montant
Agence de l'eau	40 324.00 €
Récupération TVA	26 882.00 €
Autofinancement	94 088.13 €
<b>Total</b>	<b>161 294.13 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201204 – Assainissement – Saint-Marcel – phase 3**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2012	1 418.43 €
2013	6 712.16 €
2014	0.00 €
2015	810 236.41 €
2016	777 633.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 596 000.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financement	
Subventions Agence de l'eau	408 236 €
FCTVA	247 093 €
Autofinancement	940 671 €
<b>Total</b>	<b>1 596 000 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201205 – Assainissement – La Chapelle-Réanville – transfert Saint-Marcel**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2012	48 116.38 €
2013	1 181 082.75 €
2014	20 927.87 €
2015	2 315.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 252 442.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financier	Montant
Agence de l'eau	313 111.00 €
Récupération TVA	208 740.00 €
Autofinancement	730 591.00 €
<b>Total</b>	<b>1 252 442.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201206 – Assainissement – Poste de refoulement à Aigleville***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2012	4 724.95 €
2013	268 074.70 €
2014	103 786.07 €
2015	114 338.42 €
<b>TOTAL</b>	<b>490 924.14 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>
Agence de l'eau	122 731.00 €
Récupération TVA	81 821.00 €
Autofinancement	286 372.14 €
<b>Total</b>	<b>490 924.14 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201207 – Assainissement – Chemin de Mantes à Pacy-sur-Eure***

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2012	0.00 €
2013	0.00 €
2014	0.00 €
2015	167 248.00 €
2016	100 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>267 248.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>
Agence de l'eau	66 812.00 €
Récupération TVA	44 541.00 €
Autofinancement	155 895.00 €
<b>Total</b>	<b>267 248.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

– **d'annuler** les autorisations de programmes suivantes :

- ***n° 201110 – Assainissement – Renforcement réseau Douers***

Montant total et répartition des crédits de paiement :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2011	2 000 €
2012	326 156 €
2013	58 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>386 956 €</b>



Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financement</b>	
Récupération de la TVA	63 414 €
Autofinancement	323 542 €
<b>Total</b>	<b>386 956 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201111 – Assainissement – Rues de la Ravine et des Près***

Montant total et répartition des crédits de paiement :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2011	3 000 €
2012	273 442 €
2013	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>301 442 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financement</b>	
Récupération de la TVA	49 400 €
Autofinancement	252 042 €
<b>Total</b>	<b>301 442 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- ***n° 201208 – Assainissement – Réhabilitation du poste de refoulement à Saint-Just***

Montant total et répartition des crédits de paiement :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2012	4 173 €
2013	125 827 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 000 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

<b>Financement</b>	
Subventions Agence de l'eau	32 609 €
Récupération de la TVA	21 304 €
Autofinancement	76 087 €
<b>Total</b>	<b>130 000 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

## 2. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

**4 abstentions : Mmes Brigitte LIDOME, Sylvie MALIER, MM. Jean-Claude MARY (pouvoir à Mme MALIER) et Steve DUMONT (pouvoir à Mme LIDOME)**

• **n° 201209 – Assainissement – Canalisation des bords de Seine II**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2012	580.00 €
2013	42 278.60 €
2014	45 864.84 €
2015	3 652 500.00 €
2016	2 693 176.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 434 400.00 €</b>

Recettes prévisibles pour l'équilibre de cette Autorisation de Programme :

Financier	Montant
Conseil Général	148 459.24 €
Agence de l'eau	1 073 776.00 €
Ville de Vernon	2 069 882.38 €
Récupération TVA	1 072 400.00 €
Autofinancement	2 069 882.38 €
<b>Total</b>	<b>6 434 400.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

★ ★ ★ ★ ★

34/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de l'Assainissement

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation à 3.519.450,13 € et en section d'investissement à 13.228.370,13 €.

★ ★ ★ ★ ★

35/04/2015 : Budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe du SPANC, dont la synthèse est jointe au rapport.

★ ★ ★ ★ ★

36/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe du SPANC

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe du SPANC ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		1 263 976.43 €	921 024.24 €	47 827.35 €	8 523.92 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		1 263 976.43 €	914 881.52 €	47 827.35 €	7 239.69 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		6 142.72 €		1 284.23 €	
	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				1 284.23 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe du SPANC, comme suit :

		Résultat de la section		
		Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Excédent</b>	6 142.72 €	- €	6 142.72 €
	<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Excédent</b>	1 284.23 €		1 284.23 €
	<b>Besoin de financement</b>			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★★★★★

### 37/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe du SPANC

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre en section d'exploitation à 1.172.282,72 € et en section d'investissement à 11.362,95 €.

★★★★★

### 38/04/2015 : Régie eau potable - rapport d'activités 2014 et perspectives 2015

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

En réponse à Mme Yvette ALRIQUET, M. Pascal JOLLY confirme que la commission *eau et assainissement* n'a pas évoqué la possibilité de raccorder Saint-Just à Bueil. La situation géographique éloignée de ces deux communes rendrait ce projet inconcevable. Il ajoute que, seule, une éventuelle interconnexion entre la Vallée de Seine et la Vallée d'Eure, a été avancée, dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable.

M. Gérard VOLPATTI abonde en ce sens, ajoutant que cette interconnexion se révèle urgente afin d'assurer une parfaite qualité de l'eau en Vallée de Seine.

M. Claude LANDAIS signale que les travaux en cours, à Giverny, ont endommagé la chaussée.

M. Gérard VOLPATTI assure que la route sera remise en état, à l'issue des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport d'activités 2014 et les perspectives 2015 du service *Régie eau potable*, tel que présenté en annexe du rapport.

★★★★★

### 39/04/2015 : Budget annexe *Eau en régie* - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe Eau en régie, dont la synthèse est jointe au rapport.

★★★★★

### 40/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe *Eau en régie*

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Eau en régie* ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		8 622 361.77 €	8 621 230.86 €	3 874 469.22 €	2 338 903.50 €	397 480.00 €
<b>DEPENSES</b>		8 622 361.77 €	7 214 426.31 €	3 874 469.22 €	2 806 554.83 €	747 827.77 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		1 406 804.55 €			
	Besoin de financement				467 651.33 €	350 347.77 €
	Besoin TOTAL de financement				817 999.10 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe de l'Eau en régie, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	1 406 804.55 €	- 817 999.10 €	588 805.45 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent			
Besoin de financement	817 999.10 €	817 999.10 €	- €

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★ ★ ★ ★ ★

#### 41/04/2015 à 44/04/2015 : Autorisations de programmes (compétence Eau en régie)

Ces rapports sont présentés par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- **de réviser** les autorisations de programmes suivantes :
- **n° 201113 – Eau en régie – schéma directeur d'adduction d'eau potable**

Montant total et répartition des crédits de paiement HT :

Année	Montant
2011	10 546.50 €
2012	71 585.00 €
2013	94 406.20 €
2014	92 375.00 €
2015	95 387.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>364 300.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201210 – Eau en régie – suppression des branchements plomb**

Montant total et répartition des crédits de paiement HT :

Année	Montant
2013	166 396.40 €
2014	312 959.80 €
2015	420 643.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 000.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201301 – Eau en régie – interconnexion Saint-Marcel / Saint-Just**

Montant total et répartition des crédits de paiement HT :

Année	Montant
2013	7 709.00 €
2014	245 086.26 €
2015	173 826.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>426 622.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **n° 201302 – Eau en régie – rénovation station Les Ajoux**

Montant total et répartition des crédits de paiement HT :

Année	Montant
2013	7 701.91 €
2014	0.00 €
2015	36 900.00 €
2016	455 398.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 000.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

★★★★★

#### 45/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de l'Eau en régie

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de l'Eau en régie qui s'équilibre en section d'exploitation à 9.590.387,45 € et en section d'investissement à 3.466.029,38 €.

★★★★★

#### 46/04/2015 : Budget annexe Eau en affermage - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe Eau en affermage, dont la synthèse est jointe au rapport.

★★★★★

#### 47/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe Eau en affermage

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Eau en affermage* ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Restes à réaliser
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
<b>RECETTES</b>	937 801 €	971 733.40 €	1 538 054 €	1 186 818.18 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>	937 801 €	785 792.41 €	1 538 054 €	1 081 119.37 €	12 935.93 €
<b>BALANCE</b>					
Excédent		185 940.99 €		105 698.81 €	
Besoin de financement					12 935.93 €
Excédent TOTAL de financement				92 762.88 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe de l'Eau en affermage, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	185 940.99 €		185 940.99 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	92 762.88 €		92 762.88 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★ ★ ★ ★ ★

#### 48/04/2015 : Budget annexe eau en affermage – subvention exceptionnelle au budget annexe eau en régie

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 200.000 € du budget annexe eau en affermage au budget annexe eau en régie.

★ ★ ★ ★ ★

#### 49/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de l'Eau en affermage

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de l'Eau en affermage qui s'équilibre en section d'exploitation à 402.156,99 € et en section d'investissement à 299.555,80 €.

★ ★ ★ ★ ★

#### 50/04/2015 : Transports et mobilités - rapport d'activités 2014 et perspectives 2015

Ce rapport est présenté par M. Alain DUVAL.

M. Gilbert CODA conteste l'augmentation de 20€ appliquée sur le coût du transport scolaire. Il propose de revoir ce tarif, comme évoqué lors de la commission *transports et mobilités* du 20 mars.

M. Alain DUVAL rappelle que la part parentale ne représente que 6,5% du coût du transport et qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis cinq ans.

Il ajoute que, pour exemple, la ville de Vernon contribue au transport scolaire alors qu'aucun enfant ne bénéficie de ce service.

M. Raphaël NORBLIN considère que le transport des enfants est une priorité et qu'il convient, dès maintenant, d'analyser et de réfléchir autrement sur le financement de ce service.

M. Gilbert CODA propose de revoir les tarifs en fonction des différents regroupements pédagogiques. Il approuve l'application d'un tarif pour les collégiens et lycéens, mais suggère la gratuité pour les élèves de primaires.

M. Raphaël NORBLIN considère que le SITS coûte 74 €/an pour une recette demandée de 80 €/an.

M. Pascal LEHONGRE tient à souligner que le transport scolaire a longtemps coûté plus cher à la CAPE qu'elle ne lui a apporté de recettes.

Il ajoute qu'une augmentation régulière et annuelle supposerait l'application d'un tarif beaucoup plus élevé pour les parents, à ce jour.

Il rappelle que les finances de la collectivité permettaient, auparavant, d'offrir du service à la population mais, aujourd'hui, elles supposent de le réduire.

Il démontre, par l'argumentaire suivant, la lourde charge que représente ce service :

Coût du transport = 900.000€ (environ)

Parts parentales = 114.000€ (environ)

Recettes= 35.000 € (environ)

**Soit un coût total à la charge de la CAPE = 750.000€ (environ)**

En réponse à différents délégués qui évoquent les transferts de charges, il rappelle que le calcul fait à l'origine, en 2003, n'est plus comparable avec le paysage économique et financier d'aujourd'hui.

M. Gérard VOLPATTI tient à rappeler le contexte actuel : la CAPE subit des baisses de dotations de l'Etat qui ont engendré un plan d'économies, puis un deuxième et un troisième en prévision dans le cadre des prospectives qui ont été faites.

Il dit concevoir et accepter les critiques mais rappelle que le budget doit être abouti et équilibré.

Il considère que l'augmentation proposée est raisonnable et invite chacun à s'intéresser aux tarifs pratiqués aux alentours et qui peuvent atteindre jusqu'à 115€ / an.

Il conclut en se disant ouvert à toute réflexion sur le coût de ce service, en année N, N<sup>+1</sup> voire N<sup>+2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

**4 voix Contre** : Mme Nathalie NUSBAUM, MM. Philippe NGUYEN THANH, Gilbert NOEL, Gilbert CODA

**8 abstentions** : Mmes Sylvie MALIER, Brigitte LIDÔME, Frédérique DAIGREMONT, Lysianne ELIE-PARQUET, MM. Raphaël NORBLIN, Patrick MENARD, Jean-Claude MARY (pouvoir à Mme MALIER), Steve DUMONT (pouvoir à Mme LIDÔME)

- d'approuver le rapport d'activités 2014 et les perspectives 2015 du service *transports et mobilités*, tel que présenté en annexe du rapport.
- d'approuver le fait que la date limite de remise des dossiers d'inscription complets au service des transports scolaires de la CAPE est fixée au vendredi 10 juillet 2015. Les cartes de transport dont le dossier aura été déposé après cette date seront à retirer directement à la CAPE, les cartes de transport ne seront plus envoyées par voie postale ; en outre, une pénalité de retard de 40€ sera appliquée par dossier déposé (sauf présentation de justificatif d'un emménagement ou d'une affectation tardifs)
- de retenir les tarifs suivants en ce qui concerne les participations à demander aux autres collectivités pour lesquelles la CAPE assure le transport d'élèves :

Elèves	Montant (en euros)
Grand Evreux Agglomération	200,00 € / élève
Communauté de Communes de la Porte Normande	200,00 € / élève
Communauté de Communes Eure Madrie Seine	200,00 € / élève



- de retenir les montants suivants en ce qui concerne les parts parentales sur le territoire où la CAPE est organisatrice de premier rang de transport scolaire :

Ecoles maternelles et primaires, collèges, lycées (2015/2016)	
Par an pour un enfant inscrit	80,00 €
Par an pour le deuxième enfant inscrit	70,00 €
Par an pour le troisième enfant inscrit	60,00 €
Par an pour le quatrième enfant inscrit	50,00 €
Par an pour le cinquième enfant inscrit	40,00 €
Par an pour le sixième enfant inscrit	30,00 €
A partir du septième enfant inscrit	Gratuit
Pour 2 trimestres	40,00 €
Pour 1 trimestre	25,00 €
Lycée interne	40,00 €
Duplicata de la carte	10,00 €
Pénalité de retard	40,00 €

★★★★★

#### 51/04/2015 : Budget annexe *Transports* - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe *Transports*, dont la synthèse est jointe au rapport.

★★★★★

#### 52/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe *Transports*

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Transports* ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014:

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		3 485 267.90 €	3 748 499.32 €	1 007 686.45 €	202 516.51 €	27 861.33 €
<b>DEPENSES</b>		3 485 267.90 €	2 377 912.65 €	1 007 686.45 €	130 927.15 €	565.75 €
	Excédent		1 370 586.67 €		71 589.36 €	27 295.58 €
<b>BALANCE</b>	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				98 884.94 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe *Transports*, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	1 370 586.67 €	- €	1 370 586.67 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	98 884.94 €		98 884.94 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★ ★ ★ ★ ★

### 53/04/2015 : Taux du Versement Transport 2015

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- de fixer le taux de *Versement Transport* à **0.55 %** pour l'année 2015.

★ ★ ★ ★ ★

### 54/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe du *Transport urbain*

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe du *Transport urbain* qui s'équilibre en section d'exploitation à 3.589.586,67 € et en section d'investissement à 999.638,36 €.

★ ★ ★ ★ ★

### 55/04/2015 : Développement économique et Aménagement numérique - rapport d'activités 2014 et perspectives 2015

---

Ce rapport est présenté par M. Yves ROCHETTE.

M. Philippe NGUYEN THANH émet des réserves quant à la situation du LRBA. Selon lui, seuls quatre emplois ont été créés, le reste n'étant que délocalisation.

Il considère, par ailleurs, que le dossier MacArthurGlen n'évolue pas.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

#### 1 voix Contre : M. Philippe NGUYEN THANH

- d'approuver le rapport d'activités 2014 et les perspectives 2015 du service *développement économique, de l'aménagement du territoire et du numérique*, tel que présenté en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 57/04/2015 : Autorisation de programme – Schéma directeur d'aménagement du territoire en lien avec l'axe Seine

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Yves ROCHETTE explique que cette autorisation de programme est en lien avec le projet évoqué lors de la présentation du rapport d'activités du service *développement économique, aménagement du territoire et numérique* (cf. page 189).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

**1 voix Contre** : M. Philippe NGUYEN THANH

– **de créer** l'autorisation de programme suivante :

- **n° 201501 – Schéma directeur d'aménagement du territoire en lien avec l'axe Seine**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2015	100 000.00 €
2016	200 000.00 €
2017	36 000.00 €
2018	36 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>372 000.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

★★★★★

## 58/04/2015 : Budget annexe *Normandie Parc* - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe *Normandie Parc*, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★★★★★

## 59/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe *Normandie Parc*

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Normandie Parc*,

- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		786 000.00 €	172 975.60 €	2 206 391.25 €	1 573 152.90 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		786 000.00 €	57 530.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		115 445.54 €		1 573 152.90 €	
	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				1 573 152.90 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe *Normandie Parc*, comme suit :

		Résultat de la section		
		Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Excédent</b>	115 445.54 €	- 115 445.54 €	- €
	<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Excédent</b>	1 573 152.90 €	115 445.54 €	<b>1 688 598.44 €</b>
	<b>Besoin de financement</b>			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★★★★★

#### 60/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe du Normandie Parc

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

#### **1 voix Contre : M. Philippe NGUYEN THANH**

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe du *Normandie Parc* qui s'équilibre en section d'exploitation à 97.700€,
- d'approuver la section d'investissement qui se présente en suréquilibre de la manière suivante :
  - ✓ Recettes : 97.700 €
  - ✓ Dépenses : 1.688.598,44 €

★★★★★

#### 61/04/2015 : Budget annexe Hôtel d'entreprises - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe *Hôtel d'entreprises*, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★★★★★★

## 62/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe *Hôtel d'entreprises*

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Hôtel d'entreprises* ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		233 425.53 €	226 696.26 €	103 538.27 €	22 527.55 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		233 425.53 €	129 042.85 €	103 538.27 €	7 201.55 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		97 653.41 €		15 326.00 €	
	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				15 326.00 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe *Hôtel d'entreprises*, comme suit :

Résultat de la section			
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	97 653.41 €		<b>97 653.41 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	15 326.00 €		<b>15 326.00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★★★★★★

## 63/04/2015 : Autorisation de programme n°201008 « Extension de l'Hôtel d'Entreprises »

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide à l'unanimité

– **de réviser** l'autorisation de programme suivante :

- **n° 201008 – Extension de l'Hôtel d'entreprises**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2010	77 158.90 €
2011	718 829.93 €
2012	1 029 788.68 €
2013	34 688.38 €
2014	10 283.90 €
2015	42 850.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 913 600.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

★ ★ ★ ★ ★

## 64/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide à la majorité

**1 voix Contre** : M. Philippe NGUYEN THANH

– d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises qui s'équilibre en section d'exploitation à 207.653,41 € et en section d'investissement à 82.479,00 €.

★ ★ ★ ★ ★

## 65/04/2015 : Budget annexe Pépinière d'entreprises - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,  
Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.  
Le conseil communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe *Pépinière d'entreprises*, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

66/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe *Pépinière d'entreprises*

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Pépinière d'entreprises* ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		107 302.87 €	111 219.03 €	22 610.87 €	397.20 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		107 302.87 €	57 280.29 €	22 610.87 €	0.00 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		53 938.74 €		397.20 €	
	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				397.20 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe *Hôtel d'entreprises*, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	53 938.74 €		<b>53 938.74 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	397.20 €		<b>397.20 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★ ★ ★ ★ ★

67/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de la *Pépinière d'entreprises*

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de la *Pépinière d'entreprises* qui s'équilibre en section d'exploitation à 76.417,74 € et en section d'investissement à 8.114,94 €.

★ ★ ★ ★ ★

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe ZAE Les Saules, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

69/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe ZAE Les Saules

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;

Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe ZAE Les saules ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		1 451 600.00 €	39 102.46 €	851 600.00 €	65 102.94 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		1 451 600.00 €	39 102.46 €	851 600.00 €	39 102.46 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		- €		26 000.48 €	
	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				26 000.48 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe ZAE Les Saules, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	26 000.48 €	- €	26 000.48 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★ ★ ★ ★ ★



## 70/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de la ZAE Les Saules

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de la ZAE Les Saules qui s'équilibre en section d'exploitation à 1.548.232,46 € et en section d'investissement à 1.198.232,46 €.

★★★★★

## 71/04/2015 : Habitat et Aménagement - rapport d'activités 2014 et perspectives 2015

---

Ce rapport est présenté par MM. Daniel BOISARD, Philippe CLERY-MELIN et Yves ROCHETTE.

En réponse à M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gérard VOLPATTI confirme qu'un avenant de sortie à la convention ANRU est en cours de négociation avec l'Etat.

M. Raphaël NORBLIN suggère que les frais inhérents aux études de la ZAC Fieschi soient pris en charge par les « gros partenaires financiers » de ce projet.

M. Gérard VOLPATTI rappelle que, dans le cadre d'une ZAC, ces frais sont financés par la vente des terrains ; ce qui équilibre, *in fine*, le budget. Il ajoute qu'EAD (Eure Aménagement et Développement) prend également en charge des études, en tant qu'aménageur.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide à la majorité  
**1 voix Contre** : M. Philippe NGUYEN THANH

**4 abstentions** : Mmes Brigitte LIDÔME, Sylvie MALIER, MM. Steve DUMONT (pouvoir à Mme LIDÔME) et Jean-Claude MARY (pouvoir à Mme MALIER)

- d'approuver le rapport d'activités 2014 et les perspectives 2015 du service *habitat et aménagement*, tel que présenté en annexe du rapport.

★★★★★

## 72/04/2015 : Budget annexe Caserne Fieschi - Compte de Gestion 2014 du Receveur Communautaire

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;  
Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe *caserne Fieschi*, dont la synthèse est jointe en annexe.

★★★★★

## 73/04/2015 : Compte administratif 2014 du budget annexe Caserne Fieschi

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré ;  
Le vote est effectué par M. Sébastien LECORNU, Premier vice-président en charge des *affaires générales*.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du compte administratif

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2014 du budget annexe *Caserne Fieschi* ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2014 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		3 638 966 €	3 551 294.77 €	6 475 028 €	2 809 927.31 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		3 638 966 €	3 551 294.77 €	6 475 028 €	5 786 203.26 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		- €			
	Besoin de financement				2 976 275.95 €	
	Besoin TOTAL de financement				2 976 275.95 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe *Caserne Fieschi*, comme suit :

		Résultat de la section		
		Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Excédent</b>	- €	- €	- €
	<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Excédent</b>		- €	- €
	<b>Besoin de financement</b>	2 976 275.95 €	- €	2 976 275.95 €

Ce budget présente un besoin de financement puisque son équilibre ne sera assuré que lors de la vente des terrains aménagés.

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

★★★★★

[74/04/2015 à 76/04/2015: Autorisations de programmes \(compétence aménagement et habitat\)](#)

---

Ces rapports sont présentés par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- **de réviser** les autorisations de programmes suivantes :

- **n° 200706 – ANRU**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2007	70 003.08 €
2008	140 233.66 €
2009	118 272.85 €
2010	134 524.00 €
2011	248 907.86 €
2012	418 317.56 €
2013	941 212.87 €
2014	987 002.97 €
2015	317 557.49 €
2016	124 142.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 175.00 €</b>

- **n° 201101 – Plan Climat Energie**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2012	29 092.70 €
2013	27 926.60 €
2014	2 730.00 €
2015	95 250.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 000.00 €</b>

- **n° 201102 – OPAH**

Montant total et répartition des crédits de paiement TTC :

Année	Montant
2011	1 226.50 €
2012	40 477.48 €
2013	50 044.81 €
2014	70 240.56 €
2015	142 926.41 €
2016	145 084.24 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 000.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

★ ★ ★ ★ ★

### 77/04/2015 : ZAC Fieschi – garantie d'un emprunt souscrit par EAD

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

#### ARTICLE 1 :

D'accorder la garantie solidaire de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) à :

**Eure Aménagement Développement**, par abréviation « **EAD** », Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 2 902 500 €, dont le siège social est à EVREUX, 12, Boulevard Georges Chauvin, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés d'EVREUX sous le RC 623 650 314 62 B 31,

A hauteur de 80 %, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de Trois cent mille euros (300 000,00 €) que cette Société a contracté ou se propose de contracter auprès du

CREDIT COOPERATIF, société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour numéro d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE, selon les modalités suivantes :

### **OBJET DU CONCOURS**

Financement des travaux et acquisitions foncières de la ZAC Fieschi à Vernon.

Montant : 300 000,00 €

Durée : 4 ans

Mode d'amortissement : progressif

Périodicité des échéances : trimestrielles

Taux fixe : 1.09 %

Garanties des conditions financières et versement des fonds : le taux est garanti pour un versement intégral du prêt qui devra intervenir avant le 04/07/2015 (soit J + 150 jours),

Base de calcul des intérêts : 360/360

Nantissement d'un compte titres financiers sous la forme de parts sociales à hauteur de 0.50 % du crédit consenti (soit 1 500 €) dans les livres du Crédit Coopératif,

Exemption de commission d'engagement

Frais de dossier : 0.20 % du montant du concours, soit 600 €

Garanties : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure à hauteur de 80 % du montant du prêt.

### **CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONCOURS**

La garantie de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure est accordée pour la durée totale du concours, soit 4 ans.

#### **ARTICLE 2 :**

Que cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le CREDIT COOPERATIF en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

#### **ARTICLE 3 :**

Qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du CREDIT COOPERATIF envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **ARTICLE 4 :**

De libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

#### **ARTICLE 5 :**

D'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-2 et L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et Eure aménagement développement, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

## ARTICLE 6 :

De renoncer à opposer au CREDIT COOPERATIF la convention de garantie que la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure a éventuellement conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

★★★★★

### 78/04/2015 : Budget primitif 2015 du budget annexe de la Caserne Fieschi

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de la *Caserne Fieschi* qui s'équilibre en section d'exploitation à 2.600.257,95 € et en section d'investissement à 5.096.533,90 €.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance.

La séance est levée à 20h20.

**Le Président,**

**Gérard VOLPATIN**

